Malgré tout, si des familles ont des difficultés à payer l'eau, une aide sociale financée par la régie peut être attribuée sur dossier par le CCAS de Bagnolet.

La nouvelle tarification de l'eau a été débattue par deux fois en Bureau de territoire et votée par le Conseil de territoire. Elle a fait l'objet également de nombreux débats au Conseil d'administration de la régie. Vous faites partie de toutes ces instances et je n'ai pas le souvenir que vous ayez émis des réserves ou même des observations à ce sujet. Mais soyez assuré que je resterai attentif à vos futures suggestions.

Comme vous avez pu le constater, la régie publique de l'eau et de l'assainissement est fortement investie à Bagnolet où elle réalise des travaux importants actuellement dans le cadre du Grand chemin. Le taux annuel de renouvellement des canalisations dans notre ville par le Syndicat des eaux d'Île-de-France et Veolia a été de 0,4% de 2011 à 2022. La régie l'a porté à 1,9% pour sa première année en 2024. C'est aussi un élément d'appréciation important sur le travail de la régie que je souhaitais vous apporter.

Pour la bonne information de nos concitoyen.ne.s, je vous prie de mettre en ligne ce courrier sur le site web de la ville de Bagnolet.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Jean-Claude Oliva
Président de la régie publique de l'eau
Vice-président Eau et Assainissement